

# INSCRIPTIONS MARCHE AUX PUCES DU 1ER MAI 2019

## Comment s'inscrire ?

- 1 Remplir le coupon d'inscription ci-dessous
- 2 Préparer votre chèque à l'ordre de l'OSCAL
- 3 Déposer votre formulaire et votre chèque dans la boîte aux lettres du Point Ecoute au PréO (au niveau des grilles en fer forgé sur le trottoir à droite du portail d'entrée) ou envoyer par voie postale vos documents : PréO - Point Ecoute 5 rue du Général de Gaulle 67205 Oberhausbergen

Infos : [manifestations@oberhausbergen.com](mailto:manifestations@oberhausbergen.com)

### Coupon d'inscription à retourner dans la boîte aux lettres du Point Ecoute au PréO

(au niveau des grilles en fer forgé sur le trottoir à droite du portail d'entrée)

**5 rue du Général de Gaulle - 67205 Oberhausbergen**

accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'OSCAL avant le 5 avril 2019 dans la limite des places disponibles

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

PROFESSION : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

NUMERO TELEPHONE : \_\_\_\_\_

NUMERO DE CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT : \_\_\_\_\_

NATURE DU STAND : \_\_\_\_\_

LONGUEUR DE STAND SOUHAITEE (Cocher la case demandée):

5 mètres : 20€

10 mètres : 40€

CI-JOINT UN CHEQUE DE : \_\_\_\_\_ €

Fait à Oberhausbergen, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature obligatoire, j'ai lu et j'accepte le règlement page suivante :

# REGLEMENT

Le Marché aux Puces se fera dans les rues Rue du Général de Gaulle / Rue de Wolfisheim / Rue du Moulin / Rue de la Paix / Place du Général Leclerc. Comme le stipule le règlement du marché aux puces d'Oberhausbergen que vous avez lu et signé, les places doivent être libérées à 18 h dans un parfait état de propreté. Nul ne pourra sortir du périmètre du Marché aux Puces tant que son emplacement ne sera pas propre et débarrassé du moindre objet, sous peine de poursuites judiciaires. Nos contrôleurs circuleront en permanence afin de veiller au respect le plus strict du règlement.

- Une priorité absolue d'attribution des emplacements est accordée aux habitants d'Oberhausbergen et aux résidents qui souhaiteraient occuper l'emplacement situé devant leur habitation (exception pour les extérieurs ayant une autorisation écrite du résident d'Oberhausbergen).
- Les emplacements des non résidents seront attribués en fonction de l'ordre d'inscription.
- Aucune inscription ne sera faite le jour du 1er mai et hors période prévue dans ce règlement.
- Seules les personnes dont l'identité figure sur le coupon (N° carte d'identité ou passeport) sont autorisées à exposer le 1er mai.
- Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas retenue.
- La non occupation des lieux après 8h vaut abandon des droits.
- Les **emplacements** ne sont pas modifiables et sont attribués par l'organisateur au fil de l'eau par souci d'organisation. Ils **vous seront communiqués lundi 29 avril 2019** par affichage sur le site internet de la mairie et placardé sur la porte du Point écoute dans la cour du Préo 5 rue du Général de Gaulle.
- Les stands de boissons et de restauration sont réservés exclusivement aux organisateurs, aucun exposant de type marché avec nourriture, fruits et légumes, boissons, crêpes, vêtements, etc... ne sont admis.
- Une voiture est tolérée uniquement sur les emplacements de 10 mètres et seulement si une largeur de sécurité suffisante est laissée sur la chaussée. Cette largeur est obligatoire sur tout le périmètre de la manifestation pour permettre le passage des véhicules de secours
- La circulation des véhicules est interdite durant toute la durée de l'ouverture du marché au public de 8h à 18h.
- Les places doivent être libérées à 18h dans un parfait état de propreté.
- L'OSCAL décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui pourront survenir dans le périmètre de la manifestation.
- La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents qu'ils provoqueront.
- Mise en place des stands à partir de 6h (fin d'installation à 8h maximum).
- Remorques et camionnettes interdites sur les stands.
- L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité. En cas de non-respect de ce règlement, l'OSCAL sera seule juge pour prendre toutes dispositions.

## INSCRIPTIONS

Les coupons d'inscription pourront être :

- envoyés à l'adresse suivante : Préo - Point Ecoute 5 rue du Générale de Gaulle 67205 Oberhausbergen
- déposés à cette même adresse dans la boîte aux lettres du Point Ecoute au niveau des grilles en fer forgé sur le trottoir à droite du portail d'entrée

**Merci de ne pas solliciter le personnel de la mairie pour ces démarches.**

Renseignements par email à [manifestations@oberhausbergen.com](mailto:manifestations@oberhausbergen.com)

**Dernière inscription possible le 5 avril 2019.** Passé cette date, plus aucune inscription ne sera prise en compte.

## TARIFS

20€ les 5 mètres ou 40€ les 10 mètres

**Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement et en cas de non occupation.**

**PAIEMENT PAR CHÈQUE UNIQUEMENT** à l'ordre de l'OSCAL.

